

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Travaux pour la
restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel
d'offres - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N°2004/0603, la Communauté Urbaine de Bordeaux approuvait le programme de l'opération de restructuration de l'hôtel communautaire, validait la décision de faire, lançant ainsi le début de cette opération majeure.

A ce jour, l'opération arrive au stade du lancement de l'appel d'offres travaux, le début du chantier étant prévu pour la fin de l'année 2008.

La Direction des Moyens Généraux a mis au point un dossier de consultation, consultable par les conseillers communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT à la Direction Centrale Achats et Marchés, 13^{ième} étage de l'hôtel communautaire. Il se présente sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en 10 lots :

Lot 1 : gros œuvre –étanchéité- structure métallique

Lot 2 : menuiseries extérieures - verrière - structure secondaire

Lot 3 : menuiseries bois intérieures – signalétique – stores acoustiques

Lot 4 : serrurerie – habillage des façades

Lot 5 : cloisons – faux plafonds - plâtrerie

Lot 6 : aménagements paysagers

Lot 7 : chauffage – climatisation – ventilation – plomberie – sanitaire – faux plafonds rayonnants

Lot 8 : ascenseurs

Lot 9 : énergie – GTC – électricité – sécurité incendie

Lot 10 : revêtements sols et murs

Un onzième lot concernant l'installation des 580 m² de panneaux photovoltaïques supplémentaires sera lancé ultérieurement, permettant ainsi de profiter de l'industrialisation progressive de ces systèmes et de la baisse des prix qui devrait en découler à court et moyen terme.

Le lot 5, intégrant les cloisons des bureaux, est traité à prix unitaire, l'implantation définitive des services pouvant encore évoluer pendant la durée du chantier.
Les autres lots sont traités à prix global et forfaitaire.

Le montant des travaux est évalué à 32 782 747 € HT (valeur septembre 2007), lot 11 compris (estimé à 648 779 € HT en valeur septembre 2007).

Afin de réduire au maximum les nuisances et risques liés à la co-activité entre ouvriers et personnels communautaires (nuisances sonores, risques d'accident, d'incendie...) le nombre de phases de chantier a été réduit. La durée du chantier passerait ainsi à 3,5 années au lieu des 5 initialement prévues. Pour cela, l'agrandissement de la zone travaux et le relogement temporaire des agents ont été étudiés. Cette planification, en plus d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents pendant la durée des travaux permettra en outre, un gain de 500 000 € pour la collectivité (déduction faite des frais de relogement). Elle nécessitera une révision du découpage des crédits de paiement tels que prévus dans l'autorisation de programme AP/CP, adoptée pour cette opération par délibération n°2007/0907 du 21 décembre 2007.

Grâce aux économies d'énergie attendues (au minimum 250 000 € par an), à la création de 2458 m2 de SHON sur le bâtiment (valorisable en terme de loyer à hauteur de 231 620 € par an), la CUB peut attendre sur 30 ans une économie d'au minimum 20 millions d'euros (sur la base d'une augmentation annuelle de 3% du coût de l'énergie et de 1% du coût des loyers).

Par ailleurs, la revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est estimée à 35 300 € par an.

Les travaux seront imputés sur la ligne budgétaire :
Chapitre 23 fonction 0200 compte 2313 CRB AA20 prog GB03.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de consultation des opérateurs économiques et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics
- à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiques les plus avantageuses en réponse à cet appel d'offres
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'opérateur(s) économique(s), soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du code des marchés publics, soit par marché(s) négocié(s) conformément aux dispositions des articles 35.I.1 et 35.II.3 dudit code

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : ?

M. ODETTE EYSSAUTIER